

Observatoire régional de la forêt méditerranéenne

Lettre d'information

31 décembre 2017

Cette lettre mensuelle propose un récapitulatif des nouveautés et des brèves du mois du site www.ofme.org, ainsi qu'un gros plan sur une action marquante du mois des Communes forestières.

> GROS PLAN DU MOIS

POLITIQUES TERRITORIALES

Un avenir commun pour les territoires urbains et forestiers

Plus de trente personnes, élus et leurs représentants des territoires urbains et forestiers de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, se sont réunis au Pavillon du Roy René à Gardanne, le 19 décembre dernier sous l'égide de Jean BACCI, Conseiller Régional en charge de la forêt.

Cette journée de travail et d'échanges présidée par Michel GRAMBERT, Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, a permis d'envisager un avenir commun entre territoires urbains et forestiers, à travers trois sujets transversaux : la forêt dans les documents d'urbanisme, la réciprocité entre urbain et rural, le développement de nouvelles filières territoriales basées sur la valorisation des pins méditerranéens.



↘
30
élus et
collaborateurs
réunis

La prise en compte de la forêt dans les politiques territoriales est un sujet majeur. Il faut « amener les élus à penser bois », insérer les enjeux forestiers dès le stade de l'idée politique, en amont de la mise en œuvre des straté-



gies territoriales, en résonnance avec la politique forestière nationale 2016-2026 (PNFB) :

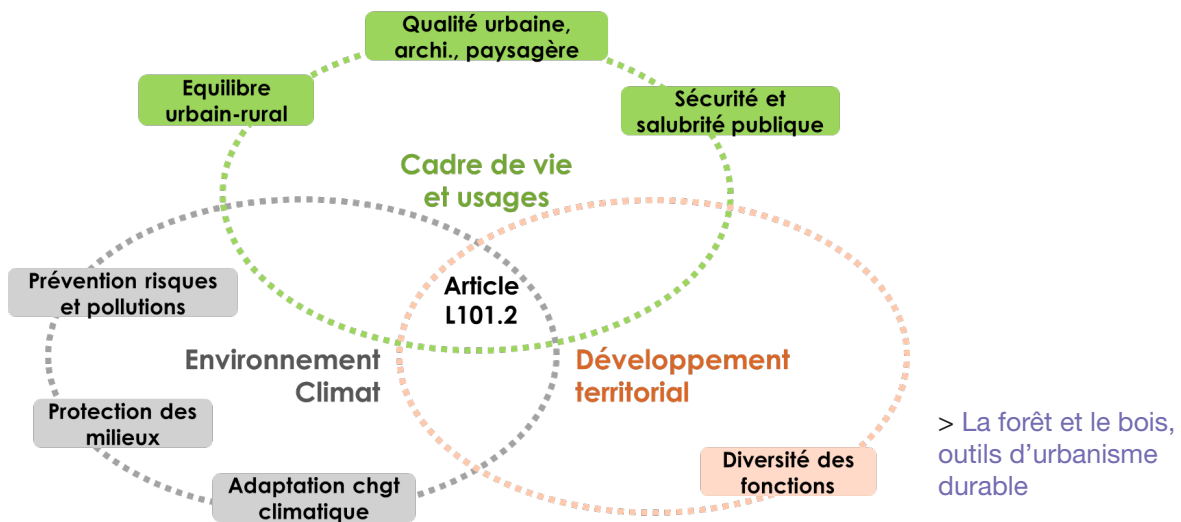
- Créer de la valeur en mobilisant la ressource durablement
- Répondre aux attentes des citoyens
- Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique,
- Développer des synergies entre forêt et industrie

Animé par la Région et la Direction régionale de l'agriculture, l'alimentation et la forêt (DRAAF), le Programme régional forêt bois (PRFB) en cours de rédaction déclinera ces objectifs en région. L'interprofession régionale se met en place, avec comme priorité l'organisation de filières pérennes. Les élus, réunis ce jour par les Communes forestières, souhaitent dire aux entreprises de mesurer l'importance que représentent la ressource locale et les démarches engagées sur la valorisation des essences régionales et alpines.

Près de 50 projets sont aujourd'hui construits avec du bois certifié BOIS DES ALPES™. Ils représentent une surface de plancher de plus de 40 000 m² et un volume mis en œuvre de 5 000 m³. Une trentaine de projets sont actuellement à l'étude et accompagnés pour une insertion de bois certifié BOIS DES ALPES™, dont beaucoup verront leur chantier se réaliser en 2018. Ce développement important concrétise tout le travail réalisé depuis presque 10 ans pour lancer la certification (celle-ci étant effective depuis 5 ans). Inspiré par cette réussite, un autre massif se lance dans la certification de ses bois : la certification Bois des Territoires du Massif Central a ainsi vu le jour en cette année 2017.

La forêt et le bois local dans les politiques territoriales d'aménagement ?

Loi NOTRe a placé l'intercommunalité au centre de l'impulsion politique. Les documents d'urbanisme et d'aménagement sont les outils premiers d'une politique territoriale durable, qui se doit de prendre appui sur la forêt et sa multifonctionnalité.



Amandine MARTIN-LAVAL et Alexandre LESACHE, urbanistes à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix Durance (AUPA) ont présenté aux élus un état d'avancement du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et des six PLUI (Plans locaux d'urbanisme intercommunaux) de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cinq SCOT existent aujourd'hui pour chacun des territoires métropolitains, exécutoires jusqu'à l'approbation du SCOT métropolitain prévue pour 2022. Sur la thématique forestière, ces territoires présentent tous des espaces naturels mais peu d'entre eux ont des espaces forestiers où mobilisation et valorisation ont été envisagées. A l'instar du SCOT métropolitain, les PLUI en cours de rédaction pour chacun de ces territoires prennent en compte les PLU communaux mais ne pourront pas être la somme des Plu existants. Certaines thématiques vont faire l'objet de réflexions globales pour harmoniser les règlements à l'échelle du territoire. L'approbation est prévue pour 2019.



Face à cette refonte du paysage urbanistique, les participants expriment la nécessité de faire émerger une culture métropolitaine de la forêt et du bois, de construire un socle de connaissances pour nourrir les documents cadres. Sont soulignés de la part des urbanistes, des besoins d'informations et de données sur la forêt et la filière bois pour les diagnostics et la prospective, qui pourront sans doute être satisfaits dans le cadre des travaux du PRFB et du Schéma régional biomasse. Une nouvelle méthode de prise en compte de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme est parallèlement à l'étude par les Communes forestières, avec la collaboration de l'AUPA.

A la suite des travaux menés lors de la précédente rencontre des élus (décembre 2016), les Communes forestières et l'AUPA se sont engagées courant 2017 dans une dynamique de partenariat, pour donner aux élus et aux acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement, les moyens de préparer un futur durable en prenant appui sur la forêt et sa multifonctionnalité.

A l'inverse des démarches déjà menées sur le sujet, et en partant des grands enjeux des territoires, (cadre de vie, développement, environnement), ce travail vise à formuler différentes positions politiques possibles sur le sujet, et les recommandations techniques qui en découlent pour chaque étape des SCOT, PLUI, PCAET ... Les 7 alinéas de l'article L101.2 du Code de l'urbanisme (cf. schéma page précédente) ont été déclinés au travers de la multifonctionnalité des espaces forestiers. L'idée est de repositionner la forêt des territoires en tant que levier d'une transition écologique aux côtés des habitants, des activités, des équipements et des moyens de communication.

Deux sujets d'actualité ont été approfondis par les Communes forestières courant 2017 : l'adaptation au changement climatique à travers les PCAET et de la prise en compte du risque incendie dans les PLU. Une expertise réseau étant acquise, des informations et des formations ont été, et seront courant 2018, mises à disposition des élus.

Pour alimenter les réflexions sur le sujet du risque incendie, différentes pistes d'actions sont proposées par les participants :

- Assouplir les possibilités d'intervention chez les privés afin que les communes puissent engager les travaux de débroussaillage (OLD) en l'absence de réponse des propriétaires
- Faciliter la mobilisation foncière pour la constitution de sites pâturables
- Ne pas dissocier les outils: OLD, PPRIF et PIDAF

Quelles politiques partenariales entre territoires forestiers ruraux, urbains et Métropolitains ?

L'importance politique de construire des coopérations urbain-rural a été affirmée par Maud BODKIN, élue de Montpellier Méditerranée Métropole, venue présenter le projet de « Contrat de réciprocité Ville-Campagne Montpellier Méditerranée Métropole - Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc ».



> Michel GRAMBERT,
Jean BACCI, Maud BODKIN



L'idée est, pour la métropole de Montpellier, de recréer des liens avec les territoires voisins, en se parlant et partageant les expériences. Cette stratégie repose sur la forêt et le bois en tant qu'éléments à part entière du développement des territoires urbains ou ruraux.

L'Union régionale des Collectivités forestières Occitanie participe à la coordination et à la mise en place des actions et du cadre de coopération entre ces territoires de réciprocité. Un « contrat de réciprocité » sera signé en janvier 2018, et permettra la mise en place d'actions exemplaires pour une utilisation des ressources locales et une recherche de bénéfices réciproques :

- Intégrer le bois dans les projets de construction
- Mobiliser des moyens financiers innovants issus de la politique environnementale
- Faire connaître la forêt et ses produits
- Elaborer une offre touristique partenariale
- Développer des organisations et des techniques innovantes de santé adaptées aux réalités

L'idée générale est que l'urbain doit contribuer à la gestion des forêts et à la structuration de la filière pour faire en sorte que le territoire rural soit en mesure de répondre à ses besoins futurs.

Un territoire urbain sans forêt peut orienter politiquement ses actions en utilisant les outils des territoires environnants (certification BOIS DES ALPES™ par exemple), et réinjecter les financements liés aux compensations vers les territoires partenaires. A l'échelle de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sont soulignées différentes priorités pour les futures coopérations urbain-rural :

- La valorisation première de la ressource forestière en bois d'œuvre
- La sécurisation de l'approvisionnement de chaufferies locales
- Le développement des chaufferies et réseaux locaux de chaleur bois

La Région souligne que la hiérarchisation des usages de la ressource bois est une finalité indiscutable. Un travail prospectif doit nécessairement être mené sur l'utilisation du bois, intégrant notamment la question du climat.

Les pins, source d'économie et d'emploi sur les territoires ?

Denis REVALOR, a introduit l'après-midi en proposant un état d'avancement de la démarche de valorisation du pin d'Alep portée par France Forêt PACA. Le pin d'Alep est entré dans la nouvelle version de la norme sur l'utilisation des pins en bois de structure, lors de la commission de normalisation du 14/12/2017. Cette norme sera publiée début 2018.



> Michel GRAMBERT,
Denis REVALOR,
Stéphan GARNIER

Le pin d'Alep s'adapte au réchauffement climatique, et son aire de peuplement devrait progresser au-delà de ses limites septentrionales actuelles. Les peuplements de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie progressent, et arriveront à maturité en 2040. Paradoxalement, le maillon scierie de la filière régionale est très faible. Il faut donc prioritairement renforcer la capacité de production et de réponse aux marchés, en investissant sur des outils de sciage, séchage et classement mécanique. L'étude portée par France Forêt PACA propose un plan d'action solide à mettre en œuvre dans les prochaines années. L'interprofession régionale doit se saisir de la question.



Stéphan GARNIER partage ensuite l'expérience de la Commune de Cendras (Cévennes) de valorisation locale du pin maritime des Cévennes, dans un contexte assez proche de celui que nous connaissons en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : peu d'entreprises impliquées dans la transformation locale des pins, pressions liées aux enjeux de la forêt méditerranéenne et à la demande régionale... La finalité était de construire un bâtiment communal en pin maritime à partir du bois dont la commune disposait. Si ce type de projet reste ponctuel, les participants conviennent de son importance en termes d'exemplarité et d'implication des populations locales. En plus de créer une alternative aux débouchés moins valorisants, il permet aux entreprises d'expérimenter et d'envisager la création de nouvelles filières.

En marge du sujet, des exploitants varois sont pointés du doigt, avec des exemples de petites coupes privées agrégées pour faire de « grosses coupes à blanc », sur des territoires où les élus prônent depuis de nombreuses années, gestion durable et hiérarchisation des usages. Les élus conviennent de l'importance de maintenir le cap, à travers notamment la mise en place des stratégies locales. Les espaces boisés classés (EBC) peuvent par exemple être utilisés pour préserver les paysages, les éléments de biodiversité remarquables, la résilience face aux risques, auprès de petits propriétaires qui vendent au plus offrant, mais ils ne faut pas en abuser car ils peuvent compliquer la gestion sylvicole sur des espaces actuellement peu entretenus. Pour le reste, il faut laisser faire la sylviculture, promouvoir les certifications de type PEFC, inciter au regroupement en ASL ASA, et faciliter les coupes public/privé.

L'état des connaissances sur les pins réalisé par les Communes forestières¹ montre que ces essences régionales ont, en plus de leurs qualités esthétiques, les qualités techniques nécessaires au développement de produits performants : résistance mécanique, homogénéité du séchage, imprégnabilité pour emploi à l'extérieur, dureté et résistance aux chocs, les qualités. Une dizaine bâtiments et ouvrages réalisés à partir de ces essences est déjà recensée : salle de spectacle de Mazan (84), Gymnase Mazorel à Crest (26), Atelier bois à Barrême (04), Maison du Parc des Alpilles (13)....



> Salle de spectacle de
Mazan (84) / Pin noir massif

Les élus ont, lors du précédent Groupe de travail de décembre 2016, proposé un plan d'action pour la valorisation du pin d'Alep et des autres pins à l'échelle de leurs territoires. Ces travaux ont abouti à un projet collectif intitulé « Les pins, source d'économie et d'emploi sur les territoires 2018-2019 » articulé autour de quatre actions :

Action 1 : Structurer la valorisation des pins en bois d'oeuvre

Action 2 : Appuyer les projets de constructions publiques expérimentant les pins des territoires- pilotes pour alimenter le partage d'expérience

Action 3 : Promouvoir le recours aux pins dans les constructions publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Action 4 : Partager les expériences

¹ Etat réalisé sur la base d'études Alcina, Gaujard technologie, Ceribois, CNRS, CIRAD, Ecole des Mines d'Alès, FCBA, Proxylon... et concernant le pin d'Alep, le pin noir, le pin à crochets et le pin sylvestre



Neuf territoires se sont engagés dans le projet aux côtés des Communes forestières pour mettre en œuvre le volet « valorisation des pins » de leur stratégie, bénéficier de l'appui technique de spécialistes, ou partager leurs expériences. Ce projet fait actuellement l'objet d'un dépôt de dossier FEADER en attente d'instruction. En parallèle, une démarche pilote a été lancée par les Communes forestières des Bouches-du-Rhône, portant notamment sur l'appui des territoires pour la valorisation du pin d'Alep, l'accompagnement à la gestion de la forêt et à la mobilisation des bois et la recherche et l'accompagnement de projets de construction utilisant du pin d'Alep.

[www](#) [Lire l'article sur la rencontre des élus de territoires forestiers du 19 décembre 2017](#)

> LES AUTRES ACTUALITÉS

Dans l'ordre de parution, voici la liste des actualités du mois

REGLEMENTATION - Prolongation/Rétablissement de l'interdiction d'emploi du feu dans les départements

Les services de l'État de plusieurs départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont prolongé ou rétabli sur une durée plus ou moins longue la période rouge d'interdiction de l'emploi du feu.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

SYLVOPASTORALISME - Lettre d'information n°55 du CERPAM

La dernière lettre d'information du Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) vient de paraître.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

COMMUNICATION - Offre d'emploi chargé(e) de mission bois énergie Occitanie

Les Collectivités forestières Occitanie recherchent un(e) chargé(e) de mission bois énergie à partir de début 2018.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

CONNAISSANCE DE LA FORET - Memento de l'inventaire forestier 2017 de l'IGN

L'IGN vient de publier le memento de l'inventaire forestier édition 2017.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

FILIERE BOIS - Retour sur la visite du centre Polyaéro construit en BOIS DES ALPES™

Le 12 décembre dernier, à l'invitation des Communes forestières et du Département des Hautes-Alpes, près de 40 acteurs de la filière forêt bois, dont une quinzaine d'élus, se sont réunis au centre Polyaéro pour découvrir la certification BOIS DES ALPES™.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

OFFRE D'EMPLOIS - L'interprofession forêt bois Provence-Alpes-Côte d'Azur recrute

L'Association Régionale Forêt Bois Paca (interprofession forêt bois Provence-Alpes-Côte d'Azur) recrute 1 directeur/directrice et 3 chargés/chargées de mission thématiques.

[www](#) [Lire l'article complet](#)



FILIERE BOIS - Signature d'un accord de commercialisation des bois en Auvergne Rhône-Alpes

Le 15 décembre dernier, la Fédération Nationale du Bois (FNB), les Communes forestières et l'Office national des forêts (ONF) ont signé un accord pour faire évoluer les modes de vente en Auvergne Rhône-Alpes suite au boycott de la dernière vente publique.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

POLITIQUES TERRITORIALES - Création du PNR de la Sainte Baume

Le décret n° 2017-171 portant classement du parc naturel régional de la Sainte-Baume est paru le 20 décembre dernier.

[www](#) [Lire l'article complet](#)

> LIENS UTILES SUR LE SITE www.ofme.org*

Abonnez-vous au fil de l'actualité de la forêt méditerranéenne > <http://www.ofme.org/rss.php5>

Moteur de recherche > <http://www.ofme.org/moteur.php3>

Plan du site > <http://www.ofme.org/plan.php3>

Mentions légales > <http://www.ofme.org/mentions.php3>

Nous contacter > <http://www.ofme.org/contacter.php3>

Désinscription de la lettre d'information > <http://www.ofme.org/desinscription.php3>



> RETROUVER LES ESPACES THEMATIQUES ET LES SITES PARTENAIRES

Mission Régionale Bois Energie > <http://www.ofme.org/bois-energie>

Espace Débroussaillage > <http://www.ofme.org/debroussaillage>

Territoires forestiers > <http://www.territoiresforestiers-paca.eu>

Cartothèque interactive > <http://www.ofme.org/cartotheque>

Communes forestières > <http://www.ofme.org/communes-forestieres>

Certification PEFC > <http://www.ofme.org/pefc-paca>

Forêt modèle de Provence > <http://www.ofme.org/foretmodele-provence>

Crédits photographiques et illustrations: P. Morand, Communes forestières PACA.

*Site animé par les Communes forestières PACA avec le concours financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7 Valabre, 13120 Gardanne

Tél. : 04 42 65 43 93

Fax : 04 42 51 03 88

E-mail : paca@communesforestieres.org

Site : www.ofme.org

